



# MERDRIGNAC EXPRESS



## DANS CE NUMÉRO

Cœur de Bourg	1
Hommage à M.Sohier	2 - 3
Médiathèque	4
Actualités, services	5
Actualités communautaires	6 - 7
Compte-rendu du conseil du 29/09	8 - 11
Compte-rendu du conseil du 20/10	12 - 15
Infos pratiques   Agenda	16

## MÉMO VIE MUNICIPALE

**Conseil Municipal :**  
 Mercredi 24 Novembre  
 Mercredi 15 décembre  
**Vœux à la population :**  
 Vendredi 14 Janvier

Merdrignac Express Octobre-  
 Novembre 2021 n°197 / ©crédits  
 photos : ©Anthony Maudet / Mairie /  
 Médiathèque / Pixabay

Aménagement  
 « Cœur  
 de Bourg »

Exprimez-  
 vous !



[www.mairie-merdrignac.fr](http://www.mairie-merdrignac.fr)



## Ateliers participatifs

Pour être acteur du réaménagement du centre-ville de votre commune, rendez-vous aux ateliers participatifs animés par FuturOuest autour des thématiques : loisirs / nature et végétation / cheminement / équipements.

Le mercredi 24 novembre de 10h à 12h sur le marché de Merdrignac

### Donnez votre avis !

Retrouvez également les six propositions de projets paysagés sur le site internet de la mairie.

Choisissez votre projet, transmettez-le nous ou apportez vos commentaires via [contact@mairie-merdrignac.fr](mailto:contact@mairie-merdrignac.fr) ou via la messagerie privée Facebook @mairiemerdrignac

# Hommage à M. Bernard SOHIER

C'est avec une profonde tristesse et une grande émotion que nous avons appris le décès de Mr Bernard Sohier, Maire emblématique de Merdrignac pendant 34 ans, dont le nom est et restera lié à notre commune qu'il a métamorphosée. Nous savons tous ici, ce que nous lui devons.

C'est pourquoi, nous voulons tous lui rendre hommage et lui exprimer notre respect, notre amitié et nos remerciements à celui qui a été un homme de convictions humanistes et o combien précurseur, qui aura été fidèle et dévoué pendant toutes ces années à ses engagements professionnels, associatifs et politiques dans la vie publique locale.

C'est un grand homme, chevalier de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du mérite, chevalier des palmes académiques et chevalier du mérite agricole, qui s'en est allé et qui aura consacré plus de 50 ans de sa vie pour asseoir le développement du Pays de Merdrignac qui l'a vu grandir.

C'est un homme au parcours et à l'engagement politique et public hors norme, Adjoint dès 1965 puis Maire de Merdrignac de 1971 à 2005, Président du Sivom et du syndicat d'eau puis de la Communauté de Communes Hardouiniais Mené, qu'il aura créée en 1992, du Syndicat Mixte du Mené, Président de la chambre des métiers, Conseiller Général, Conseiller Régional... Pour ne citer que les principales responsabilités qu'il a assumées au fil de ces années jusqu'en mars 2008.

Il aura œuvré sans relâche, avec détermination, cœur et passion pour le développement de Merdrignac, du Mené et plus généralement du Centre Bretagne.

Elu bâtisseur, visionnaire, audacieux et infatigable promoteur du développement local et plus particulièrement économique, source d'emplois et de toutes les solidarités selon lui.

Il avait bien compris que seule l'arrivée d'entreprises sur notre secteur pouvait générer de la richesse, et ensuite avec cette richesse il était possible de développer d'autres thématiques. Pragmatique dans son raisonnement, il n'a pas mis la charrue avant les bœufs.

On lui doit les créations de zones d'activités telles que celles de l'Hyvet, Racine, Gautraie, Ifflet, le bâtiment industriel ex-Volvico, la station d'épuration industrielle des Landes d'Ifflet, les bâtiments relais. Autant d'initiatives qui ont permis à bon nombre d'entreprises de s'installer et se développer...



*Bernard Sohier*

Sans compter qu'il a également su promouvoir le bien vivre ensemble, avec de très nombreuses réalisations d'infrastructures et d'équipements novateurs pour leur époque tels que la piscine, la base de loisirs du Val de Landrouet, pariant sur le tourisme vert avant l'heure, mais aussi les salles de sports, l'espace sainte Anne, le foyer logement et le restaurant scolaire, les opérations de réaménagement du centre bourg avant que cela ne devienne monnaie courante .... Cette liste non exhaustive a permis de contrecarrer toutes les prévisions des géographes des années 70 d'un centre Bretagne voué à la désertification rurale.

Avec Paul Houée, dès les années 1965, avec la création du comité d'expansion du Mené, il a su convaincre les autres Elus du territoire et la population qu'ils détenaient leur destin entre leurs mains et que l'union fait la force.

Ils ont ainsi su saisir les opportunités qu'offraient les premières lois liées à l'aménagement du territoire et à la décentralisation pour transformer profondément et durablement notre commune et le Mené en général.

Grace à eux, le pays qui ne voulait pas mourir n'est pas mort, loin de la !

Chantre de l'intercommunalité, Mr Sohier aura su avec beaucoup d'énergie, de conviction et d'intelligence, impulser un renouveau qui a permis à bon nombre d'entre nous de vivre et travailler au Pays.

Je lui avais posé la question des clés de réussite d'un tel parcours politique aussi riche en projets et en réussites, il m'avait simplement dit qu'il avait compris qu'à une époque où l'individualisme était monnaie courante, de belles choses étaient possibles là où régnaient la confiance et le travail collectif.

Il aura porté et défendu également au niveau départemental et régional des dossiers tels que, la promotion de l'artisanat et de l'apprentissage bien avant que cela devienne une voie d'excellence et celui de la mise en 2 fois de 2 voies de la RN 164. Lors d'une de nos dernières rencontres, je lui avais promis de l'amener sur le tracé de cette nouvelle 164. Ce sera un regret éternel de ne pas avoir pu le faire.

Il était fier de son parcours personnel, lui l'artisan peintre autodidacte qui, empli de conviction et de bon sens, aura eu une vie riche et passionnante au service des autres.

Mr Sohier a été très marqué par la guerre et ses atrocités et on sentait une vive émotion chez lui lors des cérémonies de commémoration devant le monument aux morts. Cela a sans doute beaucoup contribué à son engagement politique et ses convictions proeuropéennes et humanistes. Il était à Berlin le jour de la chute du mur en 1989 et il aimait à me rappeler que cela avait été un des plus beaux jours de sa vie. Ce symbole de la réunification d'un peuple résume bien qui était Mr Bernard Sohier .

Doté d'une grande intelligence et capacité de travail, il aura su trouver le temps et l'énergie de donner aux autres, et d'œuvrer de façon désintéressée pour le bien commun. Il avait un charisme très important, qui pouvait parfois en impressionner et désarçonner quelques-uns, et sa voix était très écoutée. Je sais que bon nombre d'élus du territoire le consultaient pour avoir son avis (et parfois son aval).

Bernard, nous ne pouvons que vous remercier et vous rendre hommage. Avec Madeleine, vous formiez un couple apprécié pour votre gentillesse, votre dévouement et bienveillance envers les autres. Vous pouvez être fiers des liens indéfectibles que vous avez su tisser avec les habitants de notre commune au fil des années.

A vos filles, Armelle et Brigitte et vos petits-enfants, je voulais partager votre douleur et vous témoigner de notre reconnaissance et que vous sachez qu'au-delà de ce merveilleux papa et papy qu'il a été pour vous, il a été pour beaucoup d'entre nous une personne remarquable et un exemple pour son engagement.

Il laissera inévitablement une trace indélébile dans l'histoire de la vie publique de Merdrignac, du Mené et du Centre Bretagne. Nous garderons un souvenir très présent dans nos pensées. Le destin des grands hommes est parfois incroyable, son fidèle collaborateur et ami Mr René Truca, nous a également quitté cette semaine. Cette coïncidence du décès concomitant de ces deux hommes est très troublante et bouleversante. Le binôme composé d'éternels serviteurs de notre commune, est reconstitué. Cela fait suite au départ de Francis, Dominique et Régine. Une grande page se ferme pour notre commune avec notre éternelle reconnaissance pour chacun d'entre eux.

Au nom de toute la population, au nom de tous les élus, régionaux, départementaux, communautaires et municipaux, anciens et actuels, venus très nombreux, au nom de tous les collaborateurs et agents qui ont œuvré avec Mr le maire honoraire, je vous prie de bien vouloir accepter nos respectueuses et sincères condoléances.

Churchil disait : « *Ce qui caractérise un grand homme, c'est sa capacité à laisser une impression durable aux gens qu'il rencontre.* »

Vous avez donc été un grand homme, Mr Sohier.

***Reposez en paix !***

***Éric Robin, Maire de Merdrignac***

## PASS SANITAIRE

Le PASS sanitaire est obligatoire dès 12 ans pour emprunter des documents à l'intérieur de la médiathèque.

Sans pass, vous pouvez toutefois :

- Déposer vos documents sur le chariot RETOURS à l'accueil.
- Réserver vos documents en ligne via [www.bretagnecentrebiblio.bzh](http://www.bretagnecentrebiblio.bzh)
- Récupérer vos réservations à l'accueil de la médiathèque.

## PROGRAMME DE FIN D'ANNÉE



### Concours créatif « Noël en Folie »

Du 10 novembre au 8 décembre : réalisez un dessin, collage... sur le thème de "Noël en Folie"\*

### Dates importantes « Noël en Folie » :

- **8 décembre** : dernier délai pour retourner les œuvres qui seront exposées jusqu'au 22 décembre à la médiathèque.
- **Du 9 au 22 décembre** : votez pour votre œuvre favorite !
- **22 décembre** - 16h/16h30 : dépouillement et remise des prix !

\* Consultez le règlement et modalités d'inscriptions au concours créatif sur : [www.bretagnecentrebiblio.bzh/merdrignac](http://www.bretagnecentrebiblio.bzh/merdrignac) ou auprès de la médiathèque



## MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE

**Jeudi 25 novembre à 15h au Cinéma Le Studio\* de Merdrignac**

Ciné-débat avec la projection du Film documentaire « DOUCE FRANCE » de Geoffroy Couanon.

Avec l'intervention d'Emmanuelle Billard, agricultrice installée en bio et engagée dans le monde agricole.

Tarif : 4,50 € | \*Pass sanitaire obligatoire

### Mercredi 1er décembre - 10h

Séance Bébés lecteurs

### Mercredi 8 décembre - 14h30

Atelier créatif du mercredi Spécial Noël en Folie !

Pour tous, adultes et jeunes à partir de 7 ans (et même avant suivant les séances), faites le plein d'idées et de créations avec les mini-ateliers de Noël.

### Samedi 18 décembre - 10h-13h

Librairie itinérante « Les Histoires d'Agnès »  
De 10h à 13h sur le parking de la médiathèque.

Possibilité de passer commande :

[www.facebook.com/leshistoiresdagnes](http://www.facebook.com/leshistoiresdagnes)

### Mardi 21 décembre - 16h

Ego Le Cachalot en concert !

Pôle santé de Merdrignac – Gratuit – Sur inscription (places limitées)



### Mercredi 22 décembre

14h30 : séance ciné de Noël

16h30 : remise des prix du concours créatif « Noël en Folie »

**Fermeture du 25 décembre au 2 janvier.**

+ **D'INFOS** : 02 96 28 42 28 | [mediatheque-merdrignac@orange.fr](mailto:mediatheque-merdrignac@orange.fr) | [www.bretagnebibliocentre.bzh/merdrignac](http://www.bretagnebibliocentre.bzh/merdrignac) | Page Facebook @mediathequemerdrignac

## FRANCE SERVICES

D'un statut MSAP (Maison des Services Au Public), le bureau de Poste de Merdrignac évolue en espace **France Services**.

Au-delà des services de La Poste, les clients pourront ainsi bénéficier des **services** de différents opé-



rateurs, comme Pôle emploi, la CNAM, la MSA, la CAF, la CNAV, la DGFIP, et les services des ministères de la Justice et de l'Intérieur.

### + D'INFOS

#### La Poste / France services

7 place du centre | 22230 Merdrignac  
02 96 56 98 43  
merdrignac@france-services.gouv.fr

#### Horaires :

Du mardi au vendredi :  
de 9h à 12h et de 14h à 17h.  
Le samedi : de 09h à 12h.

## OPÉRATION VACCINATION



### VACCIBUS

**LUNDI 06 DECEMBRE**

**DE 9H30 A 11H30**

**A LA SALLE DES FETES DE MERDRIGNAC**

- ⇒ Vaccination sans rendez-vous
- ⇒ 1ère et 2nde injection et rappel
- ⇒ Vaccin : Pfizer
- ⇒ Gratuit, munissez-vous de votre pièce d'identité, carte vitale ou attestation de droits



## CINÉMA LE STUDIO

**UNE PETITE SÉANCE CINÉ ?**

### + D'INFOS :

02 96 67 49 83 | cinemalestudio2@wanadoo.fr | www.facebook.com/CinemalestudioMerdrignac

## RECYCLONS NOS MOBILES

Savez-vous que 100 millions de mobiles dorment dans nos tiroirs ?

Ces millions de smartphones, c'est autant de matières premières rares confisquées. On considère que 80,7% d'un smartphone peut être récupéré pour fabriquer de nouveaux produits. Et pourtant, seulement 15% des 26 millions d'appareils vendus chaque année sont collectés pour être recyclés. Grâce à sa filière de recyclage, Orange offre une seconde vie à vos anciens mobiles oubliés.

En plus de préserver l'environnement, la collecte des mobiles permet de participer à un vaste programme de solidarité en France et en Afrique mis en place et financé par Orange : **25 000 mobiles recyclés, c'est 1 emploi d'insertion créé en France ... et se poursuit en Afrique.**

C'est pourquoi, Orange et l'AMF des Côtes d'Armor s'associent pour proposer à votre commune une vaste opération de collecte et recyclage des mobiles. La campagne 100% gratuite se déroulera du 8 novembre au 17 décembre 2021.

*Alors n'attendez plus, devenez acteur citoyen d'une filière solidaire et responsable et renforcez votre engagement dans la protection de l'environnement.*



### + D'INFOS

**Du 8 Novembre au 17 Décembre, déposez vos anciens téléphones et accessoires dans le collecteur situé à l'accueil de la mairie**

## LE TRI, LES BONNES PRATIQUES

### RAPPEL :

- Sortis des conteneurs la veille de la collecte car cette dernière est effectuée entre 4 h et 23 h

Les sacs noirs vont exclusivement dans les conteneurs marrons et sont *interdits* dans les conteneurs du tri sélectif

- Le tri sélectif (carton, bouteilles plastique...) doit être mis en vrac dans le conteneur jaune
- Le verre est à déposer dans les colonnes en verres prévues à cet effet

Pour éviter les conteneurs débordants et les sacs au pied des conteneurs, merci de **contacter** le service déchets pour un ajustement du volume de votre conteneur

- Merci de veiller au bon positionnement du conteneur : ouverture du conteneur côté rue face à la route et présentation sur le circuit de collecte

### + D'INFOS

Service déchets Loudéac Communauté :  
02 96 66 40 10

## LES BONNES PRATIQUES DU TRI

### POUR :

- éviter les erreurs de tri ;
- la prise en compte de votre conteneur à chaque passage ;
- travailler ensemble pour un meilleur tri.



### REFUS DE COLLECTE



**Conteneur débordant ? Sacs hors du conteneur ?**

Prenez contact avec le service déchets pour adapter le volume de votre conteneur !

### POSITIONNEMENT DU CONTENEUR



## SPECTACLE PETITE ENFANCE

Mardi 30 novembre à 18h au Pôle Médico social de Merdrignac

Le RIPAM – Relais Intercommunal Parents Enfants Assistants Maternels accueille le spectacle Petite enfance « Une journée à Takalédougou » de la compagnie « Du vent dans les ouïes », avec une séance à Loudéac et Merdrignac.

«Du réveil à la préparation des repas, en passant par la sieste et le travail dans les champs... Une journée à Takalédougou raconte le quotidien d'un village, au sud-ouest du Burkina Faso, en bordure du fleuve Comoé. »

### + D'INFOS

Spectacle ouvert aux enfants de 0 à 4 ans  
Inscriptions obligatoires au 06 17 36 68 89 en indiquant la date et l'horaire souhaité du spectacle, le nom et prénom de l'adulte, votre commune d'habitation, les prénoms et âges des enfants.  
Tarif : Gratuit (Nombre de places limité)

*Pass sanitaire et port du masque obligatoire*



## SPECTACLE PETITE ENFANCE Une journée à Takalédougou

de Gurvan Loudox et Amadou Diao • L'Armada Productions

*Crédit photo : Joachim Bouyjou*

## SERVICE A DOMICILE



### PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Secteur Merdrignac

**Essentiel pour bien vivre chez soi !**

Le service de portage de repas à domicile du CIAS de Loudéac communauté peut vous livrer vos repas du lundi au dimanche\*

\*sous conditions. Renseignements au Pôle de proximité à Merdrignac.

Gomené • Illifaut • Laurenan • Loscouët-sur-Meu • Merdrignac • Mérillac • Saint-Launeuc • Saint-Vran • Trémoré

CIAS • Loudéac communauté  
Pôle de proximité • BP 1 • 22230 MERDRIGNAC  
Contact tous les jours de 8 h 30 à 17 h • **02 96 67 45 54**  
[www.bretagnecentre.bzh](http://www.bretagnecentre.bzh)



## PORTAGE DE REPAS

Le service de portage de repas à domicile du CIAS de Loudéac Communauté peut vous livrer vos repas du lundi au dimanche\*.

Les repas sont préparés par le pôle culinaire Régine Angée de Merdrignac.

*\*sous conditions renseignements au Pôle de proximité de Merdrignac.*

### + D'INFOS

CIAS Loudéac Communauté  
Pôle de proximité Merdrignac  
Contact tous les jours de 8h30 à 17h  
02 96 67 45 54

**S'informer sur vos droits :**

Avec le CLIC – Centre Local d'Information et de Coordination : 02 96 66 21 06 ou <https://cotesdarmor.fr/vos-services/les-clic>

L'an deux mil vingt-et-un le 29 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, HESRY Michel, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, CHEVALIER Hubert, BAZIN Pascal, COLLETTE Abel, POILBOUT Marie, FAISNEL Valérie, POILVERT Cédric, BERNARD Nathalie, MENIER Sébastien, ROSSIGNOL Marie-Louise, DAUNAY Dominique, CHARTIER Georges, CHASLES Sandrine, CHIQUET Vincent, LE CORRE Céline

Excusés : GORE-CHAPEL Isabelle (pouvoir à Hubert Chevalier) BADOUARD Allison (pouvoir à Delphine Rigollé), COMMUNIER Aurélien (pouvoir à Abel Collette), LE COZ Caroline (pouvoir à Eric ROBIN)

Secrétaire de séance : HESRY Michel

Mr Robin souhaite à tous les élus un bon conseil municipal de rentrée.

Mr Robin a une pensée très émue pour la famille d'Aurélié, employée de l'Ehpad des Genets, touchée par le deuil de la petite Lilwenn, 4 ans, et demande une minute de recueillement et présente tout son soutien chaleureux au personnel de l'Ehpad.

Mr Robin soumet à l'approbation le compte-rendu de la séance du 21 juillet 2021 qui est approuvé.

Mr Robin donne lecture de l'ordre du jour.

Mr Robin procède à l'appel des membres.

## 1. AFFAIRES GENERALES (ERIC ROBIN)

Vie du conseil municipal : démission de Sylvie Belot

Mr le Maire a informé Mr le Préfet des Côtes d'Armor de la réception par courrier de la démission de Mme Belot en date du 27 août. Conformément aux règles énoncées à l'article L270 du Code électoral, dès la démission d'un conseiller municipal, le ou la conseil-

lère suivant sur la liste est installé-e, sans nécessité de suivre la parité. Mme Céline Le Corre a accepté de prendre son poste de conseillère municipale.

Un nouveau PV du conseil sera dressé à la date de la réception de la démission de Mme Belot.

Mr Robin salue le courage de Mme Belot d'être allé aux élections en 2020, un engagement qui mérite le respect. Il lui transmet, au nom de l'assemblée, tout son soutien pour que sa santé s'améliore. Il salue la présence de Mme Le Corre au sein de l'Assemblée et lui souhaite la bienvenue.

Mr Robin rappelle les commissions où siégeait Sylvie Belot, les attributions seront vues en octobre au prochain conseil municipal.

## Questions diverses

### ALSH

Mr Robin informe que le travail sur le PEDT est en cours, une consultation a été commencée le jeudi 16 septembre. Mr Robin remercie Delphine Rigollé, Sarah Ducher et Maryline Poilvert, en charge de l'animation du comité de pilotage, pour le travail mené. Les trois grands thèmes retenus sont Accueillir, Grandir et Découvrir. Ils seront développés dans le document officiel transmis à la CAF.

Concernant la construction, un planning prévisionnel de l'opération montre un retard de 2 mois sur l'opération. Cela ne compromet pas une ouverture pour l'été 2022.

### Piscine

Mr Robin rappelle que la piscine intercommunale est ancienne, et pour autant, a un fort succès et ne répond plus à la quantité de demandes, notamment pour l'apprentissage scolaire de la natation. Cet équipement est nécessaire bien au-delà du bassin de vie de Merdrignac. Un cabinet d'études a été missionné par LCBC et plusieurs scénarios de réhabilitation seront présentés aux élus de l'entente le 12 octobre. Ce sujet sera réabordé en conseil municipal ultérieurement.

## Ordures ménagères

Mr Robin informe avoir reçu une pétition sur la redevance des ordures ménagères pour les personnes seules, signée par 62 personnes. Il rappelle que cette thématique est de la compétence intercommunale Le problème est qu'il n'y a pas de personne centralisatrice à contacter. Mr le maire a transmis cette pétition au Vice-Président et Président de LCBC. Ils recevront le représentant des signataires pour s'expliquer et en échanger. Aujourd'hui le budget des OM est fortement déficitaire, et bien que les doléances évoquées puissent être légitimes ; cela demande beaucoup de pédagogie et d'explications sur les décisions prises

## Déploiement de la Fibre optique :

Mr Robin fait un compte-rendu d'une réunion du 27 septembre avec Mr DAGO de la société AXIONE, qui a permis de rappeler les étapes du déploiement de la fibre et la méthode suivie par la société Axione. La première phase est le transport du réseau et des travaux de génie civil, puis vient la phase de distribution depuis les armoires et la 3<sup>ème</sup> phase est celle du raccordement client.

Les études qui se terminent permettent de préparer les infrastructures nécessaires à la volumétrie de la commune (nombre de raccordements, besoin des entreprises, etc.). 90% du parcours suit le parcours filaire du réseau téléphonique actuel.

Au regard de l'avancée du programme, la commercialisation devrait pouvoir commencer à se faire courant été 2022 pour les premières armoires installées. A titre indicatif il y aura 218 nouveaux poteaux implantés sur le territoire communal pour déployer la fibre, avec actuellement de sérieux problèmes en termes d'approvisionnement dans la filière bois. Des études sont en cours sur la solidité et l'implantation de certains poteaux basse tension pour savoir s'il faut les renouveler.

La réunion a permis également de faire un point sur le programme d'élagage.



Il est indispensable que tous les propriétaires ayant reçu un courrier prennent en charge l'égavage avant le 15 janvier dernier délai. Concernant les propriétaires récalcitrants, la commune sera en droit de faire intervenir une entreprise et de refacturer ensuite. Un suivi périodique est en cours et la mairie demande aux citoyens ayant reçu un courrier pour l'égavage de se manifester auprès des services municipaux pour connaître l'état d'avancée des travaux.

Mr Robin regrette bien sûr qu'on remette des poteaux alors qu'on a beaucoup parlé d'enfouir les réseaux, et qu'en aérien cela crée des contraintes d'entretien non négligeables. Pour autant, la fibre optique est réellement attendue, et la commune fera tout le nécessaire pour accompagner ce déploiement.

## 2. COMMISSIONS ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE, ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE ET QUALITE DE VIE EN VILLE (HUBERT CHEVALIER)

### Signalétique :

M Robin rappelle que l'ouverture des offres a eu lieu le 13 septembre, et l'analyse des offres a été présentée le 27 septembre. Il est proposé de retenir l'offre de SES pour un montant de 93 294.36€HT, une interrogation est en cours pour leur demander de préciser des tarifs forfaitaires. A l'unanimité l'Assemblée approuve la proposition de retenir l'offre de SES.

### Compte-rendu de la commission du 4 septembre :

#### Salle des fêtes

Mr Chevalier présente l'étude de l'ADAC pour la salle des fêtes : Le principe d'abaissement du plancher de la petite salle est validé. Des devis ont été demandés pour établir une étude de structure. La salle sera bloquée à la location à partir de l'été 2023 et toute l'année 2024, conformément au plan d'investissement présenté au début de mandat, pour permettre d'y effectuer les travaux.

### Cœur de bourg

Un devis a été demandé à l'imprimerie Le Maire pour exposer les 6 planches choisies et organiser une visite avec le conseil municipal pour le lancement de cette exposition, prévu le 20 octobre à 18h. Il sera proposé d'organiser des ateliers (un mercredi matin lors du marché et un samedi matin) avec les planches et les propositions des élèves.

Le cabinet Futurouest, en charge de la réflexion sur le dispositif Petites Villes de Demain, peut accompagner la commune pour la mise en place d'une démarche consultative, à partir du 20 octobre et avec des ateliers consultatifs courant novembre.

Mr Robin en profite pour évoquer le dispositif Petites Villes de Demain et le travail avec les services de l'Etat sur ce sujet. Les services de la commune travaillent sur ce sujet depuis novembre 2020, la convention a été signée en février 2021. Il serait bon que les services de l'Etat se positionnent d'une manière plus efficace sur les attendus de la commune.

Mr Daunay intervient sur le sujet du parking de la crèche qui a été très bituminé alors qu'il s'agit de l'entrée du site paysager. Mr Robin précise que le but était de viabiliser rapidement l'accès aux véhicules pour la crèche et ne pouvait pas attendre la réalisation finale de l'ilot central. Une végétalisation est prévue en régie et que tout ne peut pas se faire dans des délais rapides.

### Voirie Rue René Guitton :

La commission a proposé d'avancer en 2023 le réaménagement de la rue René Guitton et de Landrouet, le groupement forestier réalise des travaux de mise en sécurité de la forêt vis à vis de la départementale à Merdrignac, St Vran et Lanrelas. Une réflexion est en cours avec le groupement pour faire une voie « douce » vers St Launeuc. Nous avons en 2017 fait une étude pour aménager l'entrée de merdrignac côté St Launeuc. Il reste environ 1,2km entre Cartady et l'entrée de la forêt pour organiser une conti-

nuité ou pas de cette voie douce.

Voirie rue du Morbihan : la commission propose de repousser à 2024 les travaux sur cette voie. Ces deux études seront en lien avec la commission des chemins de randonnée – voies douces afin d'organiser des cheminements par rapport au hameau de la Héronnière d'un côté, et réfléchir sur la création d'une continuité entre la forêt de la Hardouinais et l'entrée de merdrignac sur la RD 793.

### Le pont bascule

Mr Chevalier explique qu'une réflexion est engagée sur la suppression de deux entrées, mise à l'arrêt du pont bascule et faire de ce lieu, un lieu d'accueil et de pique-nique avec une fresque rurale sur le bâtiment central.

### Informations et questions diverses :

#### SDE :

Mr Chevalier présente un devis pour la viabilisation d'une parcelle à Launay Belot (coût pour la commune 3 328€) : A l'unanimité l'assemblée approuve ce devis.

#### SDE :

Mr Chevalier présente les montants des interventions dans le cadre de l'effacement de réseau à la Ville Hubeau. Des délibérations sont à prendre pour valider les montants suivants : De la rue du pont Hervard à l'accès à la ZA Racine, Basse tension 108 300€TTC dont 36 100€ part communale, Eclairage public : 40 600€TTC dont 23 508€ part communale et Téléphone : 28 300€TTC part communale. De la RN164 à la rue du pont Hervard : Basse tension 93600€TTC dont 31200€ part communale (à noter 120 000€ supplémentaire à la charge du SDE pour le renforcement des lignes), Eclairage public 85 200€ dont 49700€ part communale, Téléphone 42 100€ part communale

A l'unanimité ces devis sont approuvés par l'Assemblée.

## RN164 :

Mr Chevalier informe qu'une enquête publique est en cours pour la section ouest (la prochaine permanence du commissaire enquêteur est le 2 octobre).

Mr Robin informe l'assemblée d'un rendez-vous avec des riverains (secteur de la Boudardière) : ils contestent le passage d'une voie de substitution derrière leur maison, estimant ne pas avoir été mis au courant et ne trouvant pas le tracé cohérent. Pour autant les maitres d'ouvrage sont l'Etat et la Région, la commune n'est pas responsable de toute la mise en œuvre du projet. Ils doivent rencontrer la DREAL pour échanger sur leur question.

Au sujet des zones d'habitat, Mr Robin rappelle qu'une rencontre aura lieu le 18 octobre avec le cabinet Nicolas pour travailler sur leurs propositions d'aménagement. Mr Daunay demande à quelle date seront commercialisées ces zones d'habitat, au regard des demandes nombreuses. Mr Robin espère une commercialisation vers le milieu d'année 2022. Il rencontre beaucoup de propriétaires pour faire de l'acquisition foncière. Le cabinet Nicolas sera invité au conseil municipal d'octobre pour répondre aux interrogations des élus. Le problème de cette tension immobilière est de réussir à concilier les incohérences entre les injonctions d'Etat pour construire du logement et les réglementations qui protègent le foncier naturel et agricole.

Mr le maire profite de ce conseil pour dire qu'une enquête et des questionnaires sont en cours auprès des jeunes et des entreprises du territoire pour affiner le diagnostic sur les réels besoins en matière de logement pour les jeunes travailleurs, dans le but de construire une résidence habitat jeunes sur la commune.

## 3. COMMISSION FINANCES ET PERSONNEL (PASCAL LE GALL)

### Décision Modificative n°3

Mr Le Gall présente la proposition

de DM n°3 en vue du passage à la nomenclature 57 (opérations d'ordre pour régulariser certains comptes qui apparaissent dans l'actif). A l'unanimité l'assemblée approuve cette décision modificative.

## Ressources humaines

Mr Le Gall informe de l'arrivée de Mme Livache en renfort en comptabilité jusqu'à fin décembre, et de la stagiairisation de Mme Guillotin à l'urbanisme au 1er octobre.

## QUESTIONS DIVERSES :

**Subventions d'investissement :** Mr Robin informe que dans le cadre du plan de relance énergétique, la commune a obtenu une subvention de 85000 € pour les travaux au Gymnase Brocéliande. Il informe l'assemblée de l'état du décompte des subventions liées aux investissements sur les 4 dernières années, qui montre un taux de subventionnement de 52 % pour plus de 4 millions d'euros de travaux. Cela montre le bénéfice du temps passé sur les dossiers, à rencontrer les partenaires et à défendre les dossiers auprès des institutions.

**Finances :** Mr Le Gall présente cette proposition de délibération pour admissions en non-valeur pour un total de 311.12 €. Il s'agit de non-rendus à la médiathèque, de régularisation de factures. A l'unanimité l'assemblée approuve ces admissions en non-valeur.

**Vélo bureau :** Mr Le Gall informe que le conseil municipal doit délibérer pour autoriser le versement d'une subvention de 639€ à l'amicale laïque, pour la prise en charge d'un vélo-bureau livré à l'école Le petit Prince. A l'unanimité l'Assemblée approuve le financement de ce vélo et le versement à l'Amicale Laïque.

## 4. COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, PETITE ENFANCE, JEUNESSE & ANIMATION (DELPHINE RIGOLLE)

### Compte-rendu de la visite des établissements :

Mme Rigollé fait un compte-

rendu de la visite des établissements qui a eu lieu le 13 septembre. La commission a visité l'ensemble des établissements scolaires et a déjeuné au restaurant scolaire. Les effectifs annoncés (Petit Prince 160 (+ 5 TPS), Ste Anne 125, Per Jakez Helias : 258, St Nicolas : 106. Lycée CFA 620) regroupent 1274 élèves. A noter la rencontre du nouveau directeur du lycée CFA, Mr Renaux qui a évoqué les problématiques de logement et de mobilité pour les élèves du lycée, de même pour les infrastructures immobilières internes.

Mr Robin salue la qualité de l'enseignement des établissements sur la commune et la bonne relation entretenue entre la commune avec les directeurs et directrices d'établissements.

## 5. AFFAIRES RURALES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Mr Hesry présente un point sur le programme de voirie rurale. Les travaux ont été réalisés, il reste une exploitation dont l'entrée de ferme doit être faite. La route de Ste Brigitte a été faite également. Le remblai des accotements est en cours, le total a coûté 78000€.

## 6. CULTURE AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITES

**Chèques cadeaux :** Mme Hamon informe que sur 530 chèques distribués en 2020 pour compenser le repas du CCAS qui avait été annulé, 442 ont été utilisés, soit 6630€ reversés par la commune dans les commerces locaux.

**Repas des anciens offert par le CCAS :** Pour éviter de réunir autant de personnes dans le contexte actuel, Mme Hamon propose à l'assemblée, en accord avec le CCAS, que le repas aux personnes de plus de 70 ans soit organisé cette année sur une formule à emporter le dimanche 28 novembre, avec une production du repas faite par toute l'équipe du GIP. Cela permettrait de promouvoir aussi le travail de cette équipe. Ce repas sera fourni sur inscription

### Médiathèque

Mme Hamon fait le bilan de la vente de livres qui a eu lieu le 25 septembre, avec environ 150 personnes, 448€ de recettes (427 livres). La fin des invendus a été proposée aux établissements scolaires et aux Ehpad de la commune. Le dispositif Facile A Lire est inauguré le mardi 5 octobre.

Vaccination : Mme Hamon informe que la campagne mobile de vaccination organisée le 29 septembre a touché 21 personnes, dont 5 en première dose, et de nombreuses personnes en 3<sup>ème</sup> dose.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Travaux au terrain de tennis : Mr Poilvert informe l'assemblée de l'état du litige avec Brocéliande TP. Une rencontre est prévue sur place le 30 septembre.

L'aire de fitness est en service depuis fin août, elle est assez fréquentée. Le travail sur les chemins de randonnée suit son cours.

Elections 2022 : Mr le Maire informe que les élections présiden-

tielles et législatives auront lieu à la salle de la Madeleine (la salle des fetes étant déjà réservée), les 10 et 24 avril, et les 12 et 19 juin 2022.

Information : proposition de date des vœux à la population le vendredi 14 janvier.

Mr Daunay annonce la création d'une association CSM Basket afin d'avoir un numéro RNA qui leur soit propre pour gérer le Pass Sport.

Mr Daunay aborde le sujet du transport Pontivy – Rennes qui ne s'arrête pas à Merdrignac. Mr Robin rappelle que la compétence des transports dépend de la Région Bretagne. Un courrier a été envoyé à la Région pour relayer cette question et exposer le problème de certaines familles. A ce jour, pas de réponse de cette collectivité.

Pour information, une réunion a eu lieu sur la mobilité au Loscouet/Meu par train entre Mauron et la Brohinière, la rénovation de la ligne coûterait entre 10 et 12 millions d'euros.

Mr Collette fait part de l'AG de l'association des chasseurs. Environ 200 ragondins sont attrapés

chaque année, ainsi que des blaireaux et autres nuisibles. Les chasseurs demandent que les randonneurs s'équipent pour leur randonnée pour être visibles.

Mr Daunay interroge sur la situation des médecins : Mr Robin explique que le Dr Danigo partira en retraite le 31 décembre. Un autre médecin pourrait faire valoir ses droits à la retraite en 2022. Si pas de nouvelles arrivées, notre territoire pourrait passer de 4.5 à 2.5 médecins, ce qui inquiète légitimement beaucoup les médecins restants. De plus, la carte ARS ne positionne pas le secteur en situation prioritaire.

Mr le maire rappelle que la subvention de fonctionnement votée par le conseil passera par une convention entre la mairie et chaque médecin, la somme est provisionnée, mais elle n'a pas été sollicitée pour le moment. Les élus restent à l'écoute du cabinet médical et se tiennent disponibles pour les accompagner dans cette période difficile.

L'ordre du jour étant terminé la séance est close à 22H45.

## COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE



Isabelle Goré - Chapel et Delphine Rigollé, représentant Monsieur Éric Robin, ont pris la parole pour célébrer cette journée et faire lecture de la lettre du Ministre. Étaient également présents les élus, sapeurs pompiers et représentants des forces de l'ordre ainsi que les porteurs drapeaux

L'an deux mil vingt-et-un le 20 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2021, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr Eric ROBIN, Maire.

**Étaient présents :** ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, CHEVALIER Hubert, BADOUARD Allison, COLLETTE Abel, FAISNEL Valérie, POILVERT Cédric, BERNARD Nathalie, MENIER Sébastien, ROSSIGNOL Marie-Louise, COMMUNIER Aurélien, LE COZ Caroline, CHARTIER Georges, CHASLES Sandrine, CHIQUET Vincent, LE CORRE Céline.

**Excusés :** POILBOUT Marie (pouvoir à Delphine Rigollé), DAUNAY Dominique (pouvoir à Vincent Chiquet), BAZIN Pascal (pouvoir à Michel Hesry)

**Secrétaire de séance :** GORE-CHAPEL Isabelle

Mr Robin rend hommage à Mr Sohier, Maire de 1971 à 2005, soit 34 années en tant que Maire, et 40 ans conseiller municipal, décédé lundi à l'âge de 94 ans. Grande figure de Merdrignac, certains conseillers actuels ont siégé avec lui (Michel Hesry, Abel Collette, Georges Chartier, Eric Robin, Dominique Daunay). Un hommage lui sera rendu pendant les obsèques et de nombreux témoignages arrivent à la mairie sur ce qu'il a accompli.

Initiateur, visionnaire, il avait porté des projets novateurs, comme le montre l'exemple de la création du Val de Landrouet, façonné par son équipe, ou la piscine, et de nombreux autres projets. Il avait la culture du développement économie, générateur de richesses fiscales pour porter les projets communaux. La coïncidence fait que Mr René Truca est décédé ce jour, ancien secrétaire général de Mr Sohier à la mairie. Ils étaient tous les deux très amis et ont partagé beaucoup d'années ensemble au service de la collectivité, Mr Truca était un homme très apprécié, qui faisait souvent rire au repas des anciens, et lui aussi, comme Mr Sohier, a beaucoup œuvré pour la com-

mune. Cette coïncidence de décès la même semaine est assez bouleversante.

Mr Robin propose de faire une minute de recueillement en leur mémoire.

Mr Robin soumet à l'approbation le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2021 qui est approuvé.

Mr Robin donne lecture de l'ordre du jour.

Mme Goré-Chapel procède à l'appel des membres.

### 1. ZONES D'HABITAT : PRESENTATION DU CABINET NICOLAS

Mr Robin accueille Mr Xavier Nicolas, du cabinet Nicolas de Loudéac, avec qui la commune a décidé de travailler pour les aménagements des zones d'habitat. Mr Nicolas rappelle que le groupe de travail, constitué d'élus et d'agents communaux, a tout d'abord en juillet visité des zones d'aménagement à Pontivy, et Kerfourn, pour observer des réalisations de voiries piétonnes partagées, d'aménagements collectifs, etc. Suite à cela des esquisses ont été proposées en septembre pour commencer à travailler, puis une autre réunion en octobre a permis de préciser des orientations d'aménagement et de structuration de l'espace.

**Pour la zone d'habitat de la Ville Hubeau :** Mr Nicolas présente la zone d'habitat configurée en forme de L, entourée de parcelles relativement grandes. Le Plui proposait une OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) pour orienter le plan de composition proposé au conseil municipal. La zone d'habitat aura deux accès, pour créer deux espaces d'habitat, reliés par un espace piéton. Les eaux pluviales seront traitées en espaces verts par des noues paysagères, c'est-à-dire des fossés peu profonds enherbés. La zone regroupe 13 lots au total, allant de 455m<sup>2</sup> à 728m<sup>2</sup>. Les placettes peuvent constituer des espaces de vie pour des moments conviviaux mais permettent aussi de gérer du stationnement de manière végétalisée. La voirie d'accès (route de la racine)

n'est pas très large mais il y aura une latitude pour élargir la voie en travaillant les accotements. La diversité des superficies de terrain permettra une variété architecturale et donnera un choix de taille de terrain aux futurs acquéreurs. L'ensemble des lots seront mis à la vente au même moment.

Il est proposé de le dénommer « Hameau de la Ville Hubeau », dénomination validée à l'unanimité.

### Zone d'habitat de la Héronnière :

Ce quartier pose des problématiques d'accès : par la Vieille Cour à l'ouest, par la route de la chaussée, étroite, à l'est, et par un accès à réaliser au sud pour arriver sur la rue de l'Hermitage. L'idée est de garder un flux qui va vers le bourg.

Ce projet fait un mixte entre 23 lots libres et un grand lot pouvant accueillir la résidence jeunes, pour laquelle un travail est en cours. Les lots libres seront de 425m<sup>2</sup> à 738m<sup>2</sup>, pour respecter la règle du Plui de créer 14 logements par hectare. La zone d'habitat est toute en longueur, et deux linéaires et talus seront confortés et créés pour recréer du volume paysager. La problématique des eaux pluviales est traitée de manière similaire, mais sur cette taille de parcelle il faut monter un dossier de loi sur l'eau, pour tamponner les eaux pluviales par un espace le long de la voie au nord.

Trois accès véhicules permettront d'accéder dans la zone d'habitat pour permettre différentes séquences d'urbanisation et éviter des linéaires de voirie trop longs. Le PLui oblige à créer 10% en usage piéton et espaces vert, soit en noues paysagères qui ont un double usage, technique et paysager, soit en bocage talus et plantations.

Mr Collette demande si des logements sociaux seront proposés dans cette zone, ce qui n'est pas certain car il faudra regarder l'équilibre sur le global de la commune, et non juste sur cette zone, ce qui n'empêche pas un bailleur social d'investir s'il le souhaite.

Mr Communier demande comment sera traitée le ruissellement topographique du champ, vraisemblablement un traitement sera proposé par un fossé ou un merlon.

Mr Poilvert demande si une aire de jeu sera installée, Mr Robin répond que le cas avait été abordé à la Chevalerie, où des familles en demandaient mais d'autres riverains souhaitent que les jeux ne soient pas à côté de chez eux. Le sujet sera réabordé.

Mr Robin propose à l'assemblée de choisir la dénomination de cette zone d'habitat, qui est maintenue « Hameau de la Héronnière ».

Mr Nicolas explique qu'il faut désormais constituer le dossier du permis d'aménager pour le déposer au service urbanisme de LCBC, avec trois mois d'instruction, puis un délai de recours de trois mois. Ensuite les travaux de viabilisation vont durer 3 ou 4 mois, ce qui représente presque un an de procédure. La commercialisation débiterait à l'été et les constructions pourraient commencer fin 2022.

Les travaux de voirie ou autres aménagements (réseaux) seront sortis de l'opération de lotissement pour bénéficier de subventions d'aménagement notamment.

Mr Robin propose, vu les contraintes à venir et les objectifs annoncés en « ZAN » (Zéro Artificialisation Nette c'est-à-dire passer nationalement de 28 000ha artificialisés en 2020 à 14 000ha en 2030 puis 7000ha en 2040), que les deux zones soient à urbaniser simultanément. Accord unanime de l'assemblée.

## 2 AFFAIRES GENERALES (ERIC ROBIN)

### Dispositif repas 1€

Mr Robin explique qu'une étude a été menée pour estimer le coût de ce dispositif pour la commune. 120 réponses ont été reçues au questionnaire à destination des familles. Il y a environ 200 repas en moyenne par jour qui concernent les maternelle et

élémentaires. Le prix facturé aux communes est de 3.87€. Il y a 167 jours d'école avec repas, soit un total de 33 400 repas / an. Trois tranches de quotient familial ont été étudiées, 0-600, 600-1200 et plus de 1200.

Ce dispositif aurait un coût global de 38 611€ minimum, et de 19 482€ avec le dispositif d'aide de l'Etat.

Mr Robin souhaite apporter des éléments complémentaires à la réflexion :

Le prix de vente aux communes de 3.87€ pourrait être amené à augmenter du fait de l'augmentation forte des denrées, des fluides et matières premières.

La mise en place de ce dispositif pourrait déséquilibrer le fonctionnement du GIP, du fait que les autres communes membres n'entrent pas dans ce dispositif. L'absence de visibilité sur l'engagement de l'Etat au-delà des trois ans, dans le contexte d'une nouvelle mandature

La rigidité du système qui ne permet pas de créer que 2 tranches, et qui impacte fortement la tranche intermédiaire

Aucune autre commune de LCBC n'est entrée de ce dispositif, à part Le Mené qui l'expérimente depuis septembre. Le Mené remarque que cela impacte la baisse des impayés. Or sur la commune, depuis 2020-2021 il y a moins d'impayés.

Mr Robin estime que la philosophie du dispositif est bonne pour faciliter l'accès à des repas scolaires de qualité, mais ne comprend pas pourquoi l'Etat impose de créer des tranches supplémentaires qui augmentent le coût du dispositif.

Il rappelle que la restauration scolaire coûtait 60 000€ par an avant 2019 et que le GIP a été constitué en partie pour atténuer ces charges et mutualiser les coûts ; ce dispositif à 1€ réduirait les charges. Par ailleurs d'autres politiques (jeunesse) et de nouvelles charges de fonctionnement (création de postes) vont impacter aussi le budget de la commune.

Pour toutes ces raisons, il est pro-

posé au conseil municipal de ne pas entrer dans ce dispositif., ce qui n'empêchera pas d'étudier des solutions pour accompagner des familles sur ce sujet. Accord unanime de l'assemblée.

## Questions diverses

Maison place de la madeleine : Mr Robin rappelle qu'une démarche avait été faite fin 2018 pour acheter cette maison, un accord avait été trouvé mais sans aucun retour des propriétaires depuis plusieurs années. Au regard de la dangerosité de la maison, il propose de lancer une procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer pour autoriser Mr le Maire à lancer cette procédure, dans le cadre du réaménagement du carrefour, de la sécurisation des cheminements piétons et la création d'un espace public. A l'unanimité l'assemblée approuve cette démarche et autorise Mr le Maire à lancer cette procédure.

Mr Chevalier demande si la même procédure peut être lancée pour la maison en ruine de Mr Carmouet. Juridiquement la situation est différente et sera traitée autrement.

## 3. COMMISSIONS ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE, ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE ET QUALITE DE VIE EN VILLE (HUBERT CHEVALIER)

### Compte-rendu Village Etape :

Isabelle Goré-Chapel et Caroline Le Coz se sont rendues à l'Assemblée Générale du label à Barbezieux St Hilaire, en Charente. 42 communes étaient représentées sur 70 labellisées. En 2021 Locminé et Châteauneuf-du-Faou, ont été labellisées en Bretagne.

Il y a eu des conférences, notamment sur la mobilisation des commerçants (Manager de commerce, journée du commerce de proximité, retours d'expériences).

Mme Le Coz explique que la journée du commerce de proximité permet de mobiliser les commerçants et les habitants sur le label, de faire le lien avec des nouveaux commerçants, via des actions très simples, conviviales et ludiques. Cette journée a lieu le premier weekend d'octobre et pourrait être organisée en 2022. La première année est souvent à l'initiative de la commune puis est reprise par les commerçants.

Un autre dispositif, pour lutter contre la vacance commerciale, a permis de mettre en lien des porteurs de projet et des locaux disponibles sous forme de « job dating ».

Une autre conférence a porté sur l'accueil et les équipements dans les villages étapes, la signalétique, et l'accueil de véhicules électriques. A 95 % les villages étapes sont équipés de bornes électriques.

Les supports de communication du label ont évolué, notamment les carnets familiaux qui proposent aussi des activités et questions réponse aux familles.

Mme Goré-Chapel rappelle que la commune paye l'adhésion au label mais que cela fait partie de l'action de la commune pour les commerçants, sachant qu'en 2022 il y aura un guide du routard spécial village étape où la commune de Merdrignac figurera. Mme Le Coz dit que ces rencontres sont très intéressantes, et qu'il est très enrichissant de partager des retours d'expérience avec des porteurs de projet enthousiastes.

#### Compte-rendu Station Verte :

Mme Faisnel et Mme Rigollé expliquent que l'Assemblée Générale du label a eu lieu les 6 et 7 octobre à Quillan dans l'Aude, bastion des premières usines de Formica. Différents forums ont été proposés, avec des ateliers sur différentes thématiques, camping Nature, ADN Tourisme, Biodiversité, Station pêche, Label Famille Plus, Fête du terroir, Gestes Propres, Eco école, IGN Rando...

Elles regrettent que le label ne soit pas assez connu, et vou-

draient le faire vivre plus activement. Les thématiques terroir notamment pourraient se développer sur la commune, un lien avec les communes proches labellisées pourrait se faire.

Mr Robin remercie les élu.e.s qui ont posé des congés pour représenter la commune et ramener ces retours d'expériences intéressants.

#### Questions diverses :

SDE : Mme Goré-Chapel explique que le devis pour la viabilisation d'une parcelle à Launay Belot (3 328€) validé en séance de Conseil Municipal le 29 septembre ne relevait pas de la compétence communale. Il est nécessaire d'annuler cette délibération. A l'unanimité l'assemblée annule cette délibération.

SDE : Mme Goré-Chapel explique que pour s'inscrire dans le programme de travaux 2022 et 2023 du SDE, il est nécessaire de valider des linéaires de travaux, selon des estimatifs sommaires (dont 66% à la charge de la commune pour l'éclairage public et 33% pour le réseau électrique).

#### Rue René Guitton :

Eclairage Publique : 53 000€

basse tension 21 000€

#### Rue du Morbihan :

Réseau électrique 125 000€ / part communale 41 667€

Eclairage Public 36 200€ / part communale 21 787€

Télécommunications : 25 900€

#### Rue Joseph Stuart

Electricité 83 000€ / part communale 27 700€

Eclairage public 39 800€ / part communale 23 963€

Télécommunications 16400€

#### Rue Jean de Beaumanoir

Electricité 92 300€ / part communale 30 767€

Eclairage public 30100€ / part communale 25 100€

Télécommunications 25 100€

#### Ruz Gilles de Bretagne

Electricité 66 700€/ part communale 22 233€

Eclairage public 23 200€ / part communale 13 962€

Télécommunications 17 700€

A l'unanimité le programme de travaux est validé par l'assemblée.

#### 4. COMMISSION FINANCES ET PERSONNEL (PASCAL LE GALL)

##### Tarifs communaux 2022

Mr Le Gall présente une proposition de modification des tarifs de la salle des fêtes. Le principe est de simplifier les tarifs, et de revoir aussi le circuit de location pour mettre en place un état des lieux. A l'unanimité les tarifs communaux sont votés pour 2022, sauf pour les tarifs des inhumations qui seront précisées.

##### Délibération pour les gratuités :

Il est proposé de mettre à disposition gratuitement une salle communale pour certaines réunions qui apportent un service à la population.

De préférence la salle sera la salle de la Madeleine mais d'autres propositions pourront être faites par les services administratifs selon les disponibilités et les jauges de public.

Cette gratuité concerne les organismes syndicaux, les formations politiques lors des campagnes électorales, la formation professionnelle, les organismes mutualistes pour leurs journées de formation ou d'information, et les hommages funéraires civils.

A l'unanimité l'assemblée approuve cette liste de gratuité.

## 5. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

**Travaux au terrain de tennis :** Mr Poilvert informe que dans le désaccord concernant la rénovation du terrain, les positions des deux entreprises ont été précisées, et que Brocéliande TP a accepté de modifier sa proposition et de réaliser l'application d'une résine sur l'aire de jeux, pour 6432€.

### ALSH :

Mme Chasles a interrogé le conseil sur la possibilité d'élargir le nombre de semaines d'ouvertures de l'ALSH, notamment à Noël où le centre n'est pas ouvert du tout et en août. Mr Robin explique que l'Entente Intercommunale crée le bâtiment d'accueil, et que l'AFR en a la délégation de gestion. C'est donc à l'AFR de réfléchir sur ces ouvertures pour répondre aux besoins, si besoin il y a, tout en accordant des congés à son personnel, sachant qu'il y a une pénurie nationale sur la main d'œuvre qualifiée dans ce domaine. Mr Robin rappelle qu'indirectement cela coutera plus cher aux communes qui subventionnent le service en partie. Mme Rigollé précise également que certaines familles sont envoyées vers Plemet quand leur ALSH est ouvert, si cela correspond à des demandes de fa-

milles. Ce sujet sera abordé lors d'un prochain comité de pilotage.

### Maison des jeunes et pré-ado :

Mme Chasles demande où en est le projet de lieu d'accueil pour la politique jeunesse et les pré-ado. Mr Robin rappelle qu'en juillet la commune a délibéré pour accepter de mettre 3€ par habitant à partir de janvier 2022 pour financer le poste de Maxime Gachet, animateur jeunesse. Un rendez-vous va être pris avec l'AFR pour identifier clairement ce poste sur la jeunesse et cibler les actions futures. Dans un premier temps il avait travaillé sur des projets de sorties à la journée.

Concernant la maison de la jeunesse, des devis de réhabilitation sont en cours mais certains n'ont toujours pas été réceptionnés. Pour autant, la politique jeunesse peut se développer parallèlement. D'autres maires souhaitent que les actions jeunesse aient lieu sur leur commune, ou par secteur. En attendant, un lieu pourrait être proposé avant la création de la maison de la jeunesse pour accueillir des actions sur Merdrignac.

Mr Robin rappelle aussi que Maryline Poilvert est partie du pôle de proximité et que pour le moment Sabrina Garnier est toute seule sur le Pôle pour piloter ces sujets.

Mr Chiquet demande à quelle heure s'allume l'éclairage public car pour la rue des artisans, les enfants le matin partent dans le noir. C'est le cas aussi rue Lambilly également, et d'autres points « noirs ». La programmation démarre à 7h, et il est vrai que la période actuelle est complexe pour l'éclairage mais il faudrait revoir les amplitudes, à partir de 6h45.

Ce point va être revu avec les services techniques. Des élus rappellent également qu'il faudrait que les collégiens à vélo soient équipés de lumière et surtout de gilets jaunes pour être visibles des automobilistes.

### Commissions municipales :

Mr Robin propose, après consultation et accord de Mme Le Corre, que celle-ci reprenne les fonctions de Mme Belot dans les commissions municipales (commission Qualité de vie en campagne et développement durable, commission Cohésion sociale, solidarités et culture, en tant que suppléante de Georges Chartier dans la Commission d'Appel d'Offre, et au CCAS).

L'ordre du jour étant terminé la séance est close à 22h.



Isabelle Goré-Chapel et Caroline Le Coz au congrès des Villages Etapes, le 29 Septembre 2021 à Barbezieux (Charente)



Delphine Rigollé et Valérie Faisnel au congrès des Stations Vertes, les 6 et 7 Octobre 2021 à Quillan (Aude)

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

15/10 MOÏ Efisia

### Décès

09/09 HERVE André

17/09 COQUIO Maryvonne

18/10 SOHIER Bernard

20/10 TRUCA René

26/10 GUERIN Christiane

## PERMANENCES ADJOINTS

> Samedi 20/11 : Isabelle Goré Chapel

> Samedi 27/11 : Michel Hesry

> Samedi 04/12 : Delphine Rigollé

> Samedi 11/12 : Pascal Le Gall

> Samedi 18/12 : Isabelle Hamon

## AGENDA :

Atelier participatif : Mercredi 24 novembre sur le marché 10h- 12h

Mois du Doc Médiathèque

25 novembre 15h au Cinéma

Théâtre 27 et 28 novembre

Vis l'Âge—Gym Douce

Mardi 30 novembre 14h30

Spectacle Petite enfance RIPAM :

30 novembre 18h

Médiathèque 1er décembre

Bébés lecteurs et Tricote Papote

Marché de Noël : 4 Décembre

Vaccibus : 6 décembre

Atelier créatif de Noël

8 décembre 14h30

Permanence Adaléa : 8 décembre

Espace parents-enfants

10 décembre 10h30-11h30 CIAS

Ludothèque : 15 décembre

Librairie itinérante parking média-

thèque : 18 décembre 10h-13h

Ego Le Cachalot en concert

21 décembre 16h Pôle santé

Projection de Noël / remise prix « Noël en Folie » : 8 décembre

Union des commerçants et artisans

Du 3 au 24 Déc. : "le calendrier de l'avent"

## URBANISME

### OCTOBRE 2021

#### Déclaration préalable

LORAND Bernard | Modification de façade | 18 rue J. Stuart  
 BOTEEMS Delphine | Rénovation toiture | 9b rue du Gal de Gaulle  
 LECHAUX Guy | Clôture | 5 la ville es Coupeaux  
 PITHON Marie-Thérèse | Réfection toiture | 6 rue de la Fonderie

### SEPTEMBRE 2021

#### Déclaration préalable

SCI PVGM Nationale | Panneaux photovoltaïques | 19 rue nationale

HERVE Jacques | Clôture | 8 rue de la chevalerie

Indivision GABOREL | Division de terrain | Cartady

BAR François | Modification des façades | 6 rue du Gal de Gaulle

CHIQUET Vincent | Clôture | 3 rue du Minerai

#### Permis de construire

SAS KERDONCUFF | Démolition d'une maison | 18 rue Ph. Le-

mercier | Construction d'une pharmacie

DINEL | Construction d'une maison | 10 rue Lancelot

PRODHOMME Didier | Bâtiment de stockage agricole | La Ville es Bret

TREMEL | Garage | 11 rue du Bourg St Nicolas

### AOÛT 2021

#### Déclaration préalable

CHERIAUX Sylvie Menuiseries 55 rue Nationale

HUGH-LEWIS Anoushka Modification de façade 14 rue du Gal

## HORAIRES DE LA MAIRIE

<b>LUNDI</b>	8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h
<b>MARDI</b>	8h30 - 12h30
<b>MERCREDI</b>	8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h
<b>JEUDI</b>	8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h
<b>VENDREDI</b>	8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h
<b>SAMEDI</b>	9h00 - 12h

## HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

<b>LUNDI</b>	14h - 17h45
<b>MARDI</b>	9h00 - 11h45
<b>MERCREDI</b>	14h - 17h45
<b>VENDREDI</b>	9h00 - 11h45
<b>SAMEDI</b>	9h00 - 11h45 / 14h - 17h45

## HORAIRES DE LA MÉDIATHÈQUE

<b>LUNDI</b>	16h30 - 18h
<b>MARDI</b>	14h00 - 18h
<b>MERCREDI</b>	10h00- 12h00 /14h00 - 18h
<b>JEUDI</b>	16h30 - 18h
<b>SAMEDI</b>	9h00 - 13h00

## PASS SANITAIRE POUR L'EMPRUNT SUR PLACE

CONTACTER LA MAIRIE : 02 96 28 41 11 | [contact@mairie-merdrignac.fr](mailto:contact@mairie-merdrignac.fr) | [www.mairie-merdrignac.fr](http://www.mairie-merdrignac.fr)